



BRÈVES ÉCONOMIQUES

Brésil

Résumé

Une publication du SER de Brasilia
Semaine du 02 03 2026

Le Brésil ratifie l'accord UE-Mercosud

Le Congrès a approuvé l'accord, concluant la ratification parlementaire au Brésil. Le texte ouvre la voie à la création d'une vaste zone de libre-échange entre les deux blocs et prévoit une réduction progressive des droits de douane sur la majorité des échanges.

Le Brésil fixe les règles d'application de sauvegardes commerciales dans les accords de libre-échange

Le gouvernement a publié un décret définissant les mesures de sauvegarde prévues dans ses accords commerciaux. Le texte précise les procédures permettant de restreindre les importations lorsqu'elles menacent la production nationale.

Le Brésil parmi les gagnants des évolutions tarifaires américaines

L'instauration d'un taux douanier uniforme en remplacement des tarifs bilatéraux bénéficie plusieurs exportations brésiliennes. Certains secteurs, dont l'aéronautique et l'agroalimentaire, voient leur compétitivité s'améliorer sur le marché américain.

Le PIB brésilien décélère en 2025 sous l'effet des taux d'intérêt élevés

La croissance a atteint 2,3% en 2025. L'activité a quasi stagné au 2nd semestre sous l'effet de la politique monétaire restrictive, pesant sur la consommation et l'investissement, tandis que l'agriculture et les industries extractives ont soutenu l'activité.

LE CHIFFRE A RETENIR :

5,4%

Taux de chômage au trimestre se terminant en janvier 2026, en hausse par rapport à décembre (5,1%).

Source : Pnad - IBGE

Évolution des marchés

Indicateurs	Variation sur 2 semaines	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	-3,2%	+13,2%	181 766
Risque-pays (CDS 5 ans Br)	-0,6%	-7,1%	128
Taux de change USD/BRL	+0,7%	-3,3%	5,26
Taux de change €/BRL	-1,0%	-4,9%	6,08

Note : Données du jeudi à 12h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

Actualités macro-économiques & financières

Le Brésil ratifie l'accord UE-Mercosud

Le Congrès national a approuvé l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosud, achevant la ratification parlementaire du traité au Brésil et ouvrant la voie à sa promulgation. Après l'aval de la Chambre des députés fin février, le Sénat a adopté le texte le 4 mars à l'unanimité. Une fois le texte promulgué par le Président Lula le Brésil pourra notifier officiellement l'Union européenne (UE) de la conclusion de ses procédures internes.

L'accord vise à créer l'une des plus vastes zones de libre-échange au monde, reliant les économies du Mercosud – Brésil, Argentine, Paraguay et Uruguay – aux 27 États membres de l'UE. Ensemble, les deux blocs représentent un marché d'environ 718 M d'habitants et un produit intérieur brut combiné supérieur à 22 000 Md USD. Cette intégration devrait renforcer les échanges commerciaux et les flux d'investissement entre les deux régions.

La principale disposition économique du traité concerne la réduction progressive des droits de douane sur la quasi-totalité des échanges bilatéraux. L'UE supprimera les tarifs sur environ 95% des produits importés du Mercosud, tandis que les pays sud-américains libéraliseront environ 91% des biens européens. Cette ouverture commerciale sera mise en œuvre progressivement, sur des périodes

allant généralement de quatre à quinze ans pour le Mercosud, afin de permettre à leurs économies de s'adapter à une concurrence accrue.

Au-delà de la seule libéralisation tarifaire, le traité établit un cadre réglementaire étendu couvrant le commerce de services, les investissements, les marchés publics, la propriété intellectuelle, les procédures douanières et les règles sanitaires et phytosanitaires. L'accord prévoit également des mécanismes de règlement des différends ainsi que des dispositions relatives au développement durable, destinées à encadrer l'expansion des échanges tout en respectant des engagements environnementaux et sociaux.

Selon les estimations du gouvernement brésilien, l'accord pourrait générer à moyen terme des effets macroéconomiques positifs, en favorisant une intensification des échanges et des investissements entre les deux régions. Les projections officielles évoquent notamment un impact potentiel de 0,34% sur le PIB brésilien, une hausse de 0,76% des investissements et une progression des exportations totales de 2,65%.

L'entrée en vigueur effective du traité dépend désormais de la finalisation des procédures internes dans les deux blocs. La Commission européenne a d'ores et déjà indiqué prévoir une application provisoire de la partie commerciale de l'accord, ce qui pourrait permettre sa mise en œuvre progressive dans les prochains mois, en attendant l'achèvement du processus de ratification au sein de l'UE, lequel est pour l'instant suspendu à une consultation de la CJUE par le Parlement européen pour évaluer la conformité de l'Accord avec les traités de l'Union.

Le Brésil fixe les règles d'application de sauvegardes commerciales dans les accords de libre-échange

Le gouvernement a publié le 4 mars un décret réglementant l'application de mesures de sauvegarde dans le cadre des accords commerciaux conclus par le pays, notamment l'accord de libre-échange entre le Mercosud et l'Union européenne (UE). La mesure définit les procédures permettant d'enquêter et, le cas échéant, de restreindre les importations bénéficiant de préférences tarifaires lorsque celles-ci menacent de causer un préjudice grave à l'industrie ou à l'agriculture nationales.

Le décret établit pour la première fois un cadre opérationnel permettant d'activer les « sauvegardes bilatérales » prévues dans les accords commerciaux du Brésil. Ces mécanismes visent à protéger la production nationale face à une hausse soudaine des importations résultant de la réduction progressive des droits de douane négociée dans les accords de libre-échange. Selon le gouvernement, ce dispositif vise à accompagner l'expansion récente du réseau d'accords commerciaux du pays, tout en garantissant des instruments de défense commerciale et une plus grande sécurité juridique pour les acteurs économiques.

Le décret précise que des mesures de sauvegarde pourront être adoptées lorsque les importations d'un produit bénéficiant de préférences tarifaires augmentent dans des proportions susceptibles de provoquer ou de menacer un préjudice grave aux producteurs nationaux. L'augmentation des importations pourra être appréciée en termes absolus, mais également en relation

avec la production nationale ou la consommation intérieure, selon les dispositions prévues.

Plusieurs instruments sont prévus pour répondre à ces situations. Les autorités pourront notamment suspendre temporairement le calendrier de réduction tarifaire prévu dans l'accord, réduire les préférences tarifaires accordées à certains produits ou instaurer des quotas tarifaires limitant le volume d'importations bénéficiant de conditions préférentielles. Ces mesures pourront être adoptées de manière provisoire pendant l'enquête ou de manière définitive pour prévenir ou réparer un dommage à l'économie nationale.

La procédure repose sur un mécanisme institutionnel précis. Les enquêtes seront conduites par la Secex (Secrétariat du commerce extérieur) du ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce (MDIC), généralement à la demande de l'industrie nationale, mais elles pourront également être ouvertes d'office lorsque des indices suffisants de préjudice existent. La décision finale d'appliquer, de modifier ou de prolonger une mesure de sauvegarde reviendra à la Chambre de commerce extérieur (Camex), organe interministériel chargé de la politique commerciale.

La publication du décret intervient dans un contexte politique marqué par la ratification parlementaire de l'accord UE-Mercosud et répond notamment aux préoccupations exprimées par certains secteurs, en particulier l'agricole, qui demandaient des garanties pour protéger la production nationale face à une éventuelle augmentation des importations européennes.

Le Brésil parmi les gagnants des évolutions tarifaires américaines

La réorganisation récente de la politique tarifaire américaine pourrait bénéficier indirectement au Brésil.

Après l'invalidation en février par la Cour suprême d'une grande partie des droits de douane instaurés par l'administration Trump, Washington a activé la section 122 du Trade Act de 1974. Ce dispositif a permis d'imposer temporairement un droit de douane uniforme de 15% sur l'ensemble des importations pendant une durée maximale de 150 jours sans approbation du Congrès. En remplaçant une mosaïque de surtaxes parfois très élevées par un taux plafonné, cette mesure bénéficie certains partenaires commerciaux, dont le Brésil.

Le Brésil voit ainsi une partie de ses exportations vers les États-Unis bénéficier d'un allègement tarifaire.

Avant cette réforme, environ 22% des exportations brésiliennes vers le marché américain étaient soumises à des droits de douane particulièrement élevés de 50%. L'instauration d'un taux unique de 15% entraîne ainsi une baisse significative des droits appliqués aux produits brésiliens.

Cette réorganisation tarifaire modifie sensiblement les conditions d'accès au marché américain pour plusieurs produits brésiliens. Selon le MDIC, 16% des exportations brésiliennes vers les États-Unis ne seront désormais plus soumises à aucun droit de douane, tandis qu'environ 29% resteront taxées au-delà du taux uniforme. Au total, ce nouveau régime tarifaire concerne près de 21,6 Md USD d'exportations brésiliennes vers les États-Unis. Cette évolution améliore la compétitivité

relative de certains produits brésiliens, désormais soumis à un niveau comparable à celui d'autres partenaires commerciaux.

Le secteur aéronautique figure parmi les principaux bénéficiaires de cette évolution.

La suppression des surtaxes rétablit un droit de douane nul sur les aéronefs civils, contre environ 10% auparavant. Cette évolution est saluée par le constructeur brésilien Embraer, qui se trouvait jusqu'à présent désavantagé sur le marché américain face à certains concurrents internationaux comme Bombardier ou Dassault. Les États-Unis constituent un débouché central pour l'entreprise, notamment dans l'aviation régionale qui représentait 3,1 Md USD d'exportations vers ce marché en 2025, soit environ 8,1% des exportations brésiliennes totales vers les États-Unis selon le MDIC.

Le secteur agroalimentaire bénéficie également de l'allègement tarifaire.

Les exportations de poissons, de miel, de tabac et de café soluble, auparavant taxées à 50%, voient leurs droits réduits. Toutefois, ces flux restent relativement limités, ces produits ne représentant que 532,5 M USD d'exportations bilatérales en 2025.

Certaines filières restent néanmoins exclues de cet allègement tarifaire.

Les exportations d'acier et d'aluminium demeurent soumises aux droits imposés au titre de la section 232 du Trade Expansion Act de 1962, dispositif distinct qui n'a pas été remis en cause par la décision de la Cour suprême. Ces secteurs, politiquement sensibles aux États-Unis, continuent de faire face à un environnement commercial restrictif, tout comme certains produits industriels tels que le bois, le cuivre ou le mobilier.

Malgré ces changements, les exportateurs brésiliens restent prudents quant à la durabilité de cette évolution. L'administration américaine cherche en effet de nouvelles bases juridiques pour rétablir ou adapter certaines surtaxes commerciales, ce qui entretient une incertitude sur l'évolution future du régime tarifaire.

Le PIB brésilien décélère en 2025 sous l'effet des taux d'intérêt élevés

La croissance brésilienne a atteint 2,3% en 2025, en ligne avec les projections de marché, marquant un net ralentissement par rapport aux 3,4% enregistrés en 2024 et constituant la plus faible progression des cinq dernières années. En valeur courante et au taux de change d'aujourd'hui, le PIB a atteint 12 700 Mds BRL (~2065 Md EUR) et le PIB par habitant 59 687 BRL (~9700 EUR), en hausse réelle de 1,9%. Ce résultat, conforme aux projections locales, confirme une normalisation progressive du cycle après quatre années de croissance supérieure à 3%.

Le quatrième trimestre 2025 confirme l'essoufflement de l'activité, avec une progression limitée à 0,1% et un troisième trimestre désormais révisé à avec une croissance nulle. La demande domestique s'est nettement modérée au second semestre, passant d'une croissance de 6% en glissement annuel mi-2024 à 0,8% fin 2025, plaçant l'économie en situation de quasi-stagnation.

Le principal facteur expliquant ce ralentissement est le maintien d'une politique monétaire fortement restrictive. Le taux directeur (Selic) a atteint une valeur moyenne de 14,3% sur l'ensemble de 2025 contre 10,9% en

2024. Selon l'Institut de statistiques (IBGE), la hausse des taux, l'endettement record des ménages et la persistance de tensions inflationnistes ont pesé sur la consommation. Le niveau élevé des taux – 15% en fin d'année – a fortement pesé sur cette dynamique.

La consommation des ménages, qui représente 64% du PIB, n'a progressé que de 1,3% en 2025 après +5,1% en 2024, illustrant la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle. Si le marché du travail et les transferts publics ont soutenu le revenu disponible, ces éléments n'ont pas compensé l'effet restrictif du crédit plus coûteux. Au quatrième trimestre, la consommation des ménages est restée stable, tandis que l'investissement a reculé de 3,5% par rapport au trimestre précédent, confirmant l'affaiblissement des composantes les plus sensibles aux taux.

La croissance annuelle a été soutenue par des secteurs moins sensibles au cycle monétaire. Quatre activités – secteur agricole, les industries extractives, le secteur de l'information et la communication et autres services – ont concentré 72% de la contribution à la croissance en 2025. Ces secteurs, plus tournés vers l'exportation ou bénéficiant de dynamiques structurelles propres, ont amorti le choc du resserrement monétaire.

L'agriculture a constitué le principal moteur de la croissance, avec une expansion de 11,7% et une contribution d'un tiers à la croissance totale. Ce rebond s'explique par des récoltes record de soja (+14,6%) et de maïs (+23,6%), soutenues par des gains de productivité et des conditions climatiques favorables. Après une contraction en 2024 liée aux aléas

climatiques, le secteur a bénéficié d'un effet de rattrapage, ainsi que d'une forte demande extérieure, notamment chinoise.

Les industries extractives ont également contribué positivement, avec une hausse de 8,6% tirée en particulier par l'extraction de pétrole et gaz. Cette dynamique, combinée à la résilience des services d'information et communication (+6,5%), a permis de compenser la faiblesse de segments plus cycliques. Les services ont progressé de 1,8% en 2025, avec une hausse dans l'ensemble des principales composantes du secteur.

À l'inverse, plusieurs composantes ont montré des signes de fragilité. L'industrie manufacturière a reculé de 0,2% sur l'année, tandis que le segment électricité et gaz a enregistré une contraction de 0,4%. Au quatrième trimestre, la construction (-2,3%) et l'industrie de transformation (-0,6%) ont pesé sur l'activité industrielle. Ces secteurs, plus dépendants du crédit et de la demande interne, ont été directement affectés par l'environnement macroéconomique.

Le commerce extérieur a joué un rôle d'amortisseur en fin d'année, avec des exportations en hausse de 6,2% en 2025

et une contribution positive au second semestre, alors que les importations ont ralenti, reflétant le ralentissement de la demande intérieure.

Pour 2026, les anticipations convergent vers une poursuite du ralentissement.

Les analystes locaux projettent une croissance autour de 1,8%, dans un contexte où politique monétaire devrait continuer restrictive. L'agriculture ne devrait plus jouer le rôle moteur observé en 2025, les prévisions tablant sur une légère contraction ou une stabilisation après une année exceptionnelle. Le scénario central repose sur une désinflation progressive et, à terme, un assouplissement monétaire susceptible de soutenir graduellement l'activité.

* * *

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Pôle macroéconomie et finances - Service économique régional de Brasília.

Rédaction : Rafael Cezar (Conseiller financier), Pierre Bourgeois (stagiaire).

Abonnez-vous : rafael.cezar@dgtresor.gouv.fr